



## Objectif

**Connaître** et **appliquer** les procédures de gestion des dossiers de retraite des agents titulaires

## Programme

### **Les principaux régimes de retraite en France**

#### **La retraite des fonctionnaires publics**

- La retraite additionnelle de la Fonction Publique
- La pension CNRACL (Principes fondamentaux issus de la réforme du 21/08/2003)
  - L'affiliation
  - La validation
  - Le rachat d'études supérieures
  - La surcotation
  - La radiation des cadres
  - La prolongation d'activité
- La réforme de 2010 actualisée des nouveaux textes en vigueur de la réforme des retraites 2023
  - La constitution du droit
  - Suppression de la validation de services
  - Suppression de la condition des 15 ans
  - Augmentation de la durée minimale de services effectifs catégorie active/insalubre
  - Relèvement de l'âge légal
  - Relèvement de la limite d'âge
  - Durée d'assurance - décote/surcote
  - Départ anticipé parents de 3 enfants et parent d'enfant handicapé
  - Départ anticipé du fonctionnaire handicapé ou RQTH
  - Carrière longue

### Public

Tout agent chargé des dossiers de mises à la retraite d'agents de la fonction publique hospitalière et territoriale

### Méthodes pédagogiques

Cas concrets (éventuellement apportés par les participants)  
Exercices pratiques

### Utilisation de la plateforme en ligne CNRACL

### Intervenant

Expert retraite de la FPH  
*CNRACL*  
Formateur conseil en management

### Sanction de la formation

Attestation individuelle de fin de formation

## Modalités de formation

intra-établissement

Étude de faisabilité sur demande

inter APDHES

2 jours, 12 heures  
📅 06 et 07 novembre 2023

750 € par participant

## Contact

05-56-24-49-39  
info@apdh.es.fr

## Référence

5.2.8.

Madame  Monsieur

Nom d'usage : ..... Nom de famille : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Fonction/grade : .....

Service : .....

Numéro de tél. : ..... Numéro de Fax. : .....

**E-mail** : .....

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR : .....

Adresse complète : .....

N° SIRET : .....

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE : .....

Tél. : ..... Fax. : .....

**E-mail** (adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription) : .....

### Désire participer à la formation suivante

Intitulé de l'action : .....

Date(s) de l'action : .....

Coût pédagogique : \_\_\_\_\_ Euros par participant

pris en charge par  OPCO  Budget de l'établissement  le participant

*APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 5 stagiaires*

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par APDHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

### Date et signature

(Nom, qualité du signataire) :